

LE REPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale.....
 Réclames.....
 Annonces anglaises.....

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
 Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Lyon et départements limitrophes.....	Trois mois	Six mois
Autres départements.....	5 fr. 10	10 fr.
Etranger et Union postale.....	7 fr. 10	14 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 12 juin 1882

50/50	83 02	Credit mobilier.....	212
50/50	83 17	Credit Lyonnais.....	105
50/50	115 47	Mobilier espagnol.....	6
50/50	90 67	Union générale.....	
50/50	90 67	Fonciers Lyonnais.....	
50/50	12 66	Austrichiens.....	693
50/50	12 66	Lombards.....	207
50/50	12 66	Sarragossa.....	113
50/50	12 66	Nord-Espagne.....	587
50/50	12 66	Transatlantique.....	
50/50	12 66	Suez.....	2640
50/50	12 66	Général de Paris.....	100 3 8
50/50	12 66	Panama.....	

Télégrammes

DE NUIT
 Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE
 NOUVELLES PARLEMENTAIRES
 Paris, 12 juin.

C'est très probablement jeudi que commencera à la Chambre la deuxième délibération de la proposition de loi sur le divorce.

Parmi les orateurs qui sont inscrits pour prendre part au débat, on cite MM. Naquet, de Marcère, Letellier, Giraud (Cher), Amagat et Leon Renault.

— La commission de la magistrature s'est réunie dans la matinée.

Six commissaires ayant voté samedi contre l'élection des juges et cinq pour, plusieurs membres ont proposé aujourd'hui à la commission de se démettre. La motion a été rejetée et la commission a décidé de retenir saisié du projet. Elle se réunira mercredi et vendredi afin d'examiner les divers systèmes en présence.

— Il est inexact que les vacances de la Chambre commencent le 12 juillet.

— M. Léon Say espère que la commission du budget terminera ses travaux de façon à ce que la Chambre puisse au moins commencer la discussion du budget avant les vacances.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

LA SEANCE
 Séance du lundi 12 juin

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

Projets divers

La Chambre adopte successivement :

- Un projet de loi tendant à autoriser le département de l'Allier à créer des ressources extraordinaires pour diverses dépenses d'intérêt départemental ;
- Un projet de loi tendant à autoriser la ville de Louviers (Eure) à emprunter 164,200 fr. ;
- Un projet de loi tendant à réunir les communes de Graux et de Tranqueville (Vosges) pour en former une municipalité distincte sous le nom de Tranqueville-Graux ;

Les taxes postales

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Taubier

et plusieurs de ses collègues, ayant pour but un nouvel abaissement des taxes postales.

Après quelques observations présentées par M. Cochezy ministre des postes et des télégraphes, la Chambre vote la prise en considération.

Le projet est renvoyé à la commission du budget.

Le travail dans les manufactures

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Waddington, tendant à assurer l'application de la loi du 9 septembre 1848 sur la durée des heures de travail.

Les articles 1 et 2 du projet sont adoptés.

LES MASSACRES D'ALEXANDRIE

M. Ténard adresse une question à M. de Freycinet sur les événements d'Alexandrie.

L'orateur considère cette explosion du fanatisme musulman, coïncidant avec l'envoi de la mission ottomane, comme très grave.

Il demande si des mesures ont été prises pour assurer la sécurité de nos nationaux et s'il est exact que la flotte anglaise ait débarqué des soldats pendant que les nôtres restaient à bord.

Réponse de M. de Freycinet

M. de Freycinet confirme les faits connus. L'origine des troubles est encore obscure. Elle est attribuée à une rixe, le consul anglais a été grièvement blessé ; les consuls italien et grec ont été maltraités ; le consul français est sain et sauf, mais il a été menacé.

Il ne croit pas qu'il y ait beaucoup de Français parmi les victimes, mais il y en a peut-être. Les faits sont néanmoins désolants pour l'humanité. L'ambassadeur anglais n'a pas reçu la nouvelle officielle du débarquement des troupes.

Le gouvernement ne peut pas encore dire quelles mesures il prendra, mais dans des questions intéressantes non nationales, il ne prendra conseil que de lui-même et prendra toutes les mesures pour faire respecter la vie de nos nationaux et l'honneur de la France.

L'incident est clos.

Les livrets d'ouvriers

La Chambre aborde la discussion du projet de loi ayant pour objet d'abroger la loi du 22 février 1854 sur les livrets d'ouvriers.

Demain, séance publique.

Informations

Paris, 12 juin.

Le Journal officiel annonce que le général Delbecq est nommé au commandement du 17^e corps d'armée, en remplacement du général Appert.

Le contre-amiral Jun est nommé major général de la marine à Cherbourg.

Le Temps annonce que M. Humbert a donné sa démission. M. Grévy ayant refusé de l'accepter, M. Humbert a demandé un congé d'un mois. L'interim du ministère de la justice sera fait par un autre ministre.

Le général Chanzy, commandant du 6^e corps, arrivé hier à Nancy, a passé immédiatement en revue les troupes commandées par les généraux Robillot, Hanriot et Quenot.

Le général est reparti ce matin pour inspecter les fortifications qui entourent Nancy. De là, il visitera différents travaux de défense dans les Vosges et rentrera ensuite à Châlons.

M. Herbette, directeur du personnel au quai d'Orsay, va soumettre au président du conseil, ministre des affaires étrangères, un nouveau mouvement dans le personnel des secrétaires d'ambassade.

Ce mouvement est décidé par plusieurs demandes de mise à la retraite ou démissions.

Une nouvelle tentative de traversée de la Manche, en ballon, a été tentée samedi soir de Maldon (Angleterre).

Le ballon monté par sir Claude de Crespigny a passé samedi soir en vue de Calais, se dirigeant vers le sud.

Depuis ce moment aucune nouvelle n'est parvenue.

Il sera fait, pendant le second semestre de 1882 dans l'ordre de la Légion d'honneur, les promotions suivantes :

Grands officiers, 8 ; commandeurs, 31 ; officiers, 115 ; chevaliers, 674.

584 médailles militaires seront en outre accordées.

L'enquête ouverte à la préfecture de police sur la conduite des agents pendant l'échauffourée du quartier Latin vient d'être close.

Nous apprenons que le préfet de police a pris, à la suite de cette enquête, les mesures suivantes :

Deux agents, qui s'étaient rendus coupables de violences après les arrestations opérées, ont été révoqués ; un autre a été sévèrement puni.

Un brigadier a été cassé pour avoir outrepassé sa consigne, et remplacé au rang de sous-brigadier.

Enfin, quatre sous-brigadiers ont été mis à la retraite d'office.

Les nouvelles d'André Gill sont des plus mauvaises. Le malheureux caricaturiste est plus agité que jamais, et le docteur Christian craint que son malade ne survive pas longtemps à ces accès épouvantables qui brisent ses forces jusqu'à l'épuisement.

Le brillant boulevardier d'autrefois est méconnaissable.

Il ne porte plus cette fière moustache aux pointes relevées qui lui donnait si bon air. Ses cheveux sont tout ras et presque blancs, l'œil est voilé, la bouche crispée par un rictus amer et la taille voûtée comme celle d'un vieillard.

Ainsi fait, le pauvre Gill exciterait la pitié de son plus cruel ennemi.

L'ÉMEUTE D'ALEXANDRIE

Le Caire, 11 juin.

Une dépêche officielle d'Alexandrie annonce qu'une rixe a éclaté entre Maltais, Grecs et Arabes qui se sont battus à coups de fusil et de revolver.

dupe de cette tranquillité apparente; René Moulin, savait, lui, à quoi s'en tenir.

— Mon Dieu, madame, répondit le jeune médecin, rien n'est plus simple... Le dernier épisode des tableaux vivants était véritablement sinistre... Cette scène de meurtre vous a bouleversée... De là le vertige et la syncope... Cela se produit assez souvent dans les théâtres de drame, aux scènes par trop émouvantes, et donne de l'occupation aux médecins de service.

— En effet, dit Claudia en riant, je me souviens... Oui, ce tableau m'avait causé une impression pénible... mais ma faiblesse a dû paraître bien ridicule.

— En aucune façon, chère madame... On ne saurait lutter contre une défaillance.

— Excusable après tout, en y réfléchissant... fit l'ex-courisane; ce tableau ne m'a frappé que parce qu'il m'a rappelé un souvenir...

— Ah! murmura René Moulin presqu'avec malgré lui.

— Oui, reprit mistress Dick Thorn, une nuit, à l'époque où je portais Oïva dans mon sein, nous avons été l'objet, mon mari et moi, d'une agression sur un pont de Londres... Nous revenions d'un bal. Il s'agissait de me voler mes diamants; le cocher était d'accord avec les malfaiteurs et, sans l'intervention quasi providentielle d'une escouade de policemen, on nous aurait, selon toute apparence, assassinés et jetés à la Tamise...

— Ah! chère madame, s'écria Etienne Lorient, ceci explique de façon surabondante la crise de ce soir.

ELECTIONS DU 11 JUIN

ELECTION SENATORIALE

CANTAL

Dr Brugèrolles rép..... 212 élu.

De Vassière, indép..... 105

Richard, rép..... 6

Il s'agissait de remplacer M. Bertrand, membre de la droite, décédé.

ELECTIONS LEGISLATIVES

CREUSE

1^{re} circonscription d'Aubusson

Inscrits, 15.205 : Votants, 9.350.

Louis Mazon, rép... 4.654 élu.

Gardevaux, rép..... 4.168

Il s'agissait de remplacer M. Fouré, républicain, décédé, qui aux élections du 21 août 1881, avait été élu par 6,675 voix, contre M. Depoux, radical.

NIÈVRE

Circonscription de Cosne.

Inscrits, 23.167 : Votant, 15.543

Fleury rép..... 2.966

Ducoudray, rép..... 728

Gambon rép. radical.. 5.901

De Bouteyre, bonap... 5.885

Voix perdues..... 82

(Ballottage)

Il s'agissait de remplacer M. de Bourgoing, républicain, décédé, qui aux élections de ballottage du 4 septembre 1881, avait été élu par 6 866 voix, contre ses deux concurrents républicains: MM. Henry et Gambon, qui avaient obtenu, le premier, 4,686 voix ; le second, 5,540.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

A l'aide d'un crayon tiré de sa poche inépuisable, il traça sur une feuille de papier blanc les lignes suivantes, dont nous ne reproduirons pas l'orthographe ultra-fantaisiste :

« Reçu de la dame de Neuilly un premier acompte sur l'affaire de la nuit du 24 septembre 1887. »

« JEAN-JEUDI. »

Il mit ce papier à la place du portefeuille dans sa poche et se précipita dans la rue, en se frottant les mains à en écorcher l'épiderme. Un silence de Bas-de-Cuir contracta

les muscles de son visage, et volontiers il eût esquissé sur le trottoir boueux un pas de caractère.

— Voilà qui défrisera quelque peu ce poseur de René Moulin! pensait-il. J'aime pas qu'on fasse des manières avec Bibi, et qu'on se mette en travers quand les choses sont si faciles! Maintenant je vas aller me payer une soupe au fromage à la Halle; je visiterai ensuite l'intérieur du bibelot...

Et il s'éloigna d'un bon pas.

En ce moment mistress Dick Thorn, reprenant connaissance, promenait autour d'elle des regards effarés.

Un silence profond régnait dans la chambre et c'est à peine si le murmure vague des conversations tenues à voix basse arrivait jusque-là, à travers les portes closes et les lourdes portières abaissées.

Trois personnes seulement, Oïva, le docteur Etienne Lorient et René Moulin se trouvaient auprès du canapé sur lequel on avait étendu la maîtresse de la maison.

Claudia parut avoir un instant de délire.

— Faites taire cet e musique, commanda-t-elle d'une voix sourde. Baissez ce rideau... éteignez ces lumières... chassez cette vision maudite... Chassez-la... chassez-la!

Oïva pleurait à chaudes larmes.

René Moulin contenait difficilement sa joie en entendant mistress Dick Thorn se trahir d'une façon si complète.

— Remettez-vous, chère madame, dit Etienne. Vous avez été sous le coup d'un évanouissement provoqué chez vous par un évanouissement pas-sa-

ger, mais vous voilà remise, et vous pourrez bientôt rassurer vos invités en vous montrant à eux.

Les paroles du jeune homme ramenèrent brusquement Claudia au sentiment de la réalité.

Elle se calma soudain; toute trace d'exaltation cérébrale disparut; elle regarda successivement sa fille, le docteur, et le prétendu maître d'hôtel.

Le souvenir de ce qui s'était passé lui revint à la mémoire, net et distinct.

Un frisson passa sur sa chair.

Une secousse nerveuse agita tout son être... Elle venait de comprendre ce que sa situation avait de pé illeux, et à quels commentaires son étrange évanouissement pouvait donner naissance.

Ne s'était-elle point compromise? Ne laissait-elle pas le champ libre aux plus malveillantes suppositions?

Toutefois autre fille d'Eve aurait courbé la tête, mais l'ex-Claudia Varni était d'une trempe solide...

Sa volonté de fer rétablit l'équilibre dans son cerveau momentanément ébranlé par une apparition stupéfiante.

Son visage se rasséréna; un vague sourire se dessina sur ses lèvres; ce fut d'une voix presque assurée qu'elle dit à Etienne :

— Enfin, cher docteur, que s'est-il donc passé? Il me semble que j'ai eu peur et que je me suis évanouie, mais cela n'est pas très distinct. Eclairciez-moi, je vous en prie...

Le neveu de Pierre Lorient fut absolument

dupe de cette tranquillité apparente; René Moulin, savait, lui, à quoi s'en tenir.

— Mon Dieu, madame, répondit le jeune médecin, rien n'est plus simple... Le dernier épisode des tableaux vivants était véritablement sinistre... Cette scène de meurtre vous a bouleversée... De là le vertige et la syncope... Cela se produit assez souvent dans les théâtres de drame, aux scènes par trop émouvantes, et donne de l'occupation aux médecins de service.

— En effet, dit Claudia en riant, je me souviens... Oui, ce tableau m'avait causé une impression pénible... mais ma faiblesse a dû paraître bien ridicule.

— En aucune façon, chère madame... On ne saurait lutter contre une défaillance.

— Excusable après tout, en y réfléchissant... fit l'ex-courisane; ce tableau ne m'a frappé que parce qu'il m'a rappelé un souvenir...

— Ah! murmura René Moulin presqu'avec malgré lui.

— Oui, reprit mistress Dick Thorn, une nuit, à l'époque où je portais Oïva dans mon sein, nous avons été l'objet, mon mari et moi, d'une agression sur un pont de Londres... Nous revenions d'un bal. Il s'agissait de me voler mes diamants; le cocher était d'accord avec les malfaiteurs et, sans l'intervention quasi providentielle d'une escouade de policemen, on nous aurait, selon toute apparence, assassinés et jetés à la Tamise...

— Ah! chère madame, s'écria Etienne Lorient, ceci explique de façon surabondante la crise de ce soir.

La dépêche ajoute que la troupe a été envoyée sur les lieux de la lutte pour rétablir l'ordre. Une vive inquiétude n'en régnait pas moins ici.

Alexandrie, 11 juin.

Une terrible rixe a eu lieu aujourd'hui entre Européens et indigènes. Quelques personnes ont été tuées et plusieurs blessées. Une vive émotion régnait dans la colonie.

La rixe a été suivie d'une véritable émeute, dans laquelle d'autres personnes ont été blessées et plusieurs maisons saccagées. Une démonstration a eu lieu devant le consulat français, où les blessés les plus gravement atteints ont été transportés et où un assez grand nombre d'Européens ont cherché un refuge.

La police ne fait rien pour arrêter le désordre.

Alexandrie, 11 juin.

La police s'est enfin décidée à agir, après avoir laissé pendant cinq heures les émeutiers libres de se livrer à tous les excès ; un détachement de troupes s'est montré et les a dispersés. Pendant l'émeute, M. Cookson, consul anglais, a été grièvement blessé, et l'ingénieur du cuirassé anglais le *Superbe* a été tué d'un coup de pistolet.

Le Caire, 12 juin.

Le chancelier du consulat italien a été blessé grièvement ; pendant l'émeute, les Européens, qui s'étaient barricadés dans leurs maisons, tiraient par les fenêtres. Le calme est rétabli actuellement. Les troupes gardent les rues.

Les chefs militaires, qui samedi encore étaient décidés à la résistance, paraissent aujourd'hui disposés à se soumettre.

On croit que l'incident d'Alexandrie contribuera au bon résultat de la mission. Dervich Pacha a exprimé ses regrets des désordres qui se sont produits à Alexandrie et il punira les coupables.

Les bruits de débarquement des troupes anglaises sont démentis.

Paris, 12 juin.

Les dernières dépêches d'Alexandrie disent que l'émeute a éclaté sur trois points différents. On a donc lieu de croire qu'elle était préméditée.

Londres, 12 juin.

Le *Daily News* dit que les troubles d'Alexandrie ont commencé dans la rue des Sœurs, par une querelle entre un Arabe et un Européen ; celui-ci ayant tué l'Arabe à coups de couteau, une irritation indescriptible en résulta parmi les Arabes et les soldats. La vie de M. Cookson, consul d'Angleterre, est en danger.

Dervich-Pacha et Arabi sont partis du Caire par train spécial pour Alexandrie. Le *Times* parlant de la situation de l'Egypte, dit que l'Angleterre doit prendre immédiatement des mesures pour terminer l'anarchie ; le temps des futilités diplomatiques est passé. Il faut rétablir l'ordre et châtier les coupables.

Il sera naturellement nécessaire de faire appel au sultan ; si le sultan hésite à adopter des mesures immédiates et efficaces, la tâche en incombera à un autre intermédiaire.

Le Caire, 12 juin.

Le bruit court que, dans un meeting que les chefs militaires ont tenu hier, ils ont décidé de demander au khédiva son abdication, sinon il serait massacré ; on assure cependant que la cavalerie et l'artillerie ne participent pas à cette conspiration.

Le Caire, 12 juin.

Les consuls généraux, réunis actuellement chez M. Sienkiewicz, se concertent au sujet des mesures à prendre. On croit que si les émeutes se renouvellent, les consuls de France et d'Angleterre ordonneront de débarquer des marins.

Alexandrie, 12 juin.

Le consul grec et le vice-consul italien ont été grièvement blessés dans l'émeute. On évalue le nombre des morts à vingt. Le cuirassé le

Superbe est entré dans le port cette nuit, il a débarqué 200 hommes pour protéger le consulat anglais. Plusieurs magasins ont été pillés pendant l'émeute par les Arabes. Le bruit que l'ingénieur du *Superbe* a été tué mérite confirmation. Les patrouilles ont été doublées dans les rues d'Alexandrie.

Alexandrie, 12 juin.

Les morts européens sont au nombre de 49, ceux arabes de 5.

Les blessés européens sont au nombre de 80, ceux arabes de 28.

Tels sont les résultats actuellement connus. Les blessures du consul anglais sont graves. Trois navires français et trois anglais ont allumé leurs feux et sont prêts à toutes les éventualités.

La surexcitation est grande dans la ville. Les consuls sont très inquiets.

Paris, 12 juin.

Suivant les avis du Caire, Dervich-Pacha aurait déclaré aux consuls que la Porte pensait que les pouvoirs du khédiva devaient être modifiés et les firmans remaniés.

Les troubles d'Alexandrie sont attribués aux agents d'Arabi Pacha.

Dervich-Pacha rencontre de grandes difficultés. La situation est grave.

Les journaux annoncent que la France et l'Angleterre ont envoyé aujourd'hui une note disant que si la Turquie refuse, la conférence se réunirait probablement à Vienne.

Les colonies européennes en Egypte réclament de leurs métropoles l'envoi d'une escadre.

Constantinople, 12 juin.

Un yacht est parti hier pour Alexandrie, avec un aide de camp du sultan portant des instructions complémentaires à Dervich-Pacha.

Port Saïd, 12 juin.

Le cuirassé italien *Castelflardo* est parti pour Alexandrie.

Tunisie

Tunis, 12 juin — Joseph Lévy, auteur de l'opposition à la Compagnie marseillaise dans la question de l'Enfida, est mort cette nuit, à Marsa.

Etranger

Suisse

Berne, 12 juin. — Une dépêche d'Elm, dit que la partie des Risikopf qui était ébranlée s'est écroulée hier 19 juin, à trois heures et demie du soir, et est tombée sur les débris du premier éboulement, celui du 11 septembre 1881.

— La commission suisse des fortifications, qui a siégé à Berne sous la présidence du colonel Pfyffer, s'est prononcée à l'unanimité contre la création d'une forteresse centrale, et a adopté le système de plusieurs points fortifiés sur la surface de la République.

Ce dernier est beaucoup moins coûteux, mais aussi plus efficace.

L'idée qui paraît avoir dominé dans la commission, c'est qu'une violation de la neutralité suisse par la France n'était à craindre en aucun cas, quoiqu'en disent les Allemands de la Suisse, tandis que la violation de cette neutralité est une éventualité très vraisemblable dans le cas d'une alliance de l'Allemagne et de l'Italie contre la France.

C'est en vue surtout de cette violation que la fortification de plusieurs points est avantageuse. En effet, l'Italie serait très facile à arrêter dans le Tessin, et une concentration des deux armées italienne et allemande sur le territoire suisse ne pourrait se produire qu'après des victoires que la bravoure helvétique nous permet de considérer comme fort hypothétiques.

Italie

Rome, 12 juin. — L'Italie publie l'information suivante, que nous reproduisons sous toutes réserves.

« La semaine dernière des douaniers, en explorant les monts de la frontière, aperçurent sur le territoire italien un individu habillé en paysan qui faisait des levés topographiques près des fortifications italiennes. Ils l'arrêtaient, et, l'ayant fouillé, ils trouvèrent sur lui des armes défendues.

« Conduit à San-Remo, il a été reconnu pour Victor Didier, capitaine de l'état-major français.

« Le procès a été immédiatement instruit et la *Gazetta Piemontese* nous apprend qu'hier le tribunal correctionnel a condamné le capitaine français à trois mois de prison. »

Angleterre

Londres, 12 juin. — Un meeting s'est tenu hier à Hyde-Park contre le nouveau bill de coercition en Irlande. Il y avait sept mille assistants. Le député Corwen a dit que le bill de coercition ne produirait aucun résultat. Une résolution condamnant le bill et la conduite du gouvernement a été adoptée.

— Le *Times* apprend que M. Gambetta visitera probablement l'Angleterre la semaine prochaine ; on croit qu'il ira à Bradford à l'occasion de la visite du prince de Galles.

Russie

Londres, 12 juin. — Une dépêche de Saint-Petersbourg apprend qu'un ordre de l'empereur relève le général Ignatoff de ses fonctions et nomme le comte de Tolstoï, ministre de l'intérieur.

FUNÉRAILLES DE GARIBALDI

Rome, 12 juin.

Cette manifestation présente tout le caractère des antiques triomphes réservés aux citoyens romains illustres.

Des délégués de toutes les parties de l'Italie sont arrivés en grand nombre, la nuit dernière. La foule encombre, depuis sept heures du matin, les rues et les places publiques. On se croirait un jour de fête nationale en France, si l'on ne remarquait pas, dans cet empressement affairé de la foule, un je ne sais quoi de grave, de triste.

On a vraiment peine à traverser les rangs pressés des spectateurs qui ont envahi la *Piazza del Popolo*.

Sur le Corso et dans toutes les rues où doit passer le cortège, les fenêtres, les balcons sont garnis de drapeaux voilés de crêpes en signe de deuil.

A cinq heures, le cortège funèbre conduisant au Capitole le buste de Garibaldi, s'est mis en marche. Tout le monde se découvre religieusement ; aux fenêtres, on agite les mouchoirs au passage du char triomphal.

Le char, traîné par six chevaux blancs caparaçonnés en deuil, est surmonté d'une statue de la Liberté qui couronne un buste colossal de Garibaldi.

Le char a pour garde d'honneur une nombreuse escorte de garibaldiens en costume traditionnel. Il est également entouré d'une quarantaine de bannières portant chacune le nom d'une victoire remportée par Garibaldi en Amérique, en Italie, en France.

Le drapeau français est porté par un journaliste, ainsi que la bannière de l'armée des Vosges.

Le cortège se divise en cinq groupes : Dans le premier groupe, les enfants des écoles communales, qui portent le drapeau du comité.

Dans le deuxième groupe, les membres du conseil communal, de l'Université, du Cercle artistique, du Cercle anti-clérical.

Dans le troisième, les fabricants, les Sociétés ouvrières, les sociétés politiques.

Dans le quatrième, les Sociétés militaires, le bureau du Comité, les bannières des villes italiennes.

Enfin, dans le cinquième groupe, aussitôt après le char triomphal, les délégués de la municipalité parisienne et lyonnaise, de la presse française, les représentants de la Chambre et du Sénat italiens.

Dans le cortège, on remarque beaucoup de délégués et de Sociétés portant des drapeaux, des bannières et des couronnes ; au nombre de ces dernières sont celles envoyées par la France et Paris.

A six heures et demie du soir, le cortège arrive au Capitole.

Là, le coup d'œil est grandiose. Le temps qui était incertain le matin, s'est entièrement remis au beau.

Une foule énorme a envahi le versant méridional de la colline, où elle s'est étagée comme dans un immense cirque de l'ancienne Rome. Des acclamations prolongées éclatent à l'arrivée du char.

L'émotion est indescriptible. A la demande de la foule, les musiques jouent l'hymne de Garibaldi.

Le buste est alors remis au maire par l'avocat Glus par Petroni. Des discours sont prononcés par MM. Covio, député italien ; Songeon, président du conseil municipal de Paris, Cavalotti, Parboni, Petroni, — et enfin par le maire de Rome. Ces discours sont accueillis par des applaudissements frénétiques.

M. Bovio, qui a pris le premier la parole, et qui est très populaire à Rome, a présenté les représentants de la ville de Paris, et faisant monter sur le char, à ses côtés M. Songeon. Il désignait la foule. Celle-ci a accueilli le chef de la députation officielle française par de longues acclamations.

M. Songeon, très ému, a pris alors la parole et a prononcé le discours suivant, très sobre et très convenable :

Citoyens de Rome et Italiens,

A la nouvelle de la mort de Garibaldi, la France entière a été saisie d'une douloureuse émotion.

Nos députés, élus par le suffrage universel, ont aussitôt suspendu leur séance.

Toutes les pensées étaient tournées vers Garibaldi, l'héroïque défenseur de 1870 quatre fois élu par la France, et quatre fois proclamé citoyen français et représentant de la République française.

En même temps, le conseil municipal de Paris se réunissait d'urgence, impatient d'exprimer le sentiment profond dont l'immense majorité de la capitale était pénétrée.

Le peuple de Paris, qui élit Garibaldi en 1871, a toujours conservé pour lui l'admiration affectueuse qu'il a vouée au héros de la libre-pensée et de la démocratie.

Le conseil municipal de Paris nous a délégués. Le conseil général de la Seine a envoyé son président pour vous dire : Nous sommes unis dans la douleur commune et le deuil de la famille, comme nous l'avons été dans les combats pour l'indépendance et la liberté.

Partout, en France, les mains se tendent aujourd'hui vers l'Italie, peuple frère, pour glorifier avec vous cette grande et belle mémoire.

Citoyens de Rome, Italiens, Nous vous apportons d'un cœur sincère le salut de Paris : « Vive l'Italie. »

Les applaudissements et les cris de la foule ont prouvé à la députation française que la harangue de son président avait porté juste.

Le discours de M. Cavalotti a été surtout applaudi chaleureusement. Ce député a prêché, dans un style magnifique, l'alliance franco-italienne.

Le buste de Garibaldi a été ensuite couronné au Capitole.

Un hymne a été chanté en l'honneur du général.

Le spectacle que présentait le Capitole à huit heures est unique au monde. Je n'ai jamais rien vu d'aussi admirable.

LE CANAL DES DEUX MERS

Le *Journal officiel* publie un rapport adressé au président de la République par M. Varray, ministre des travaux publics, relatif au projet d'établissement d'un canal maritime de l'Océan à la Méditerranée.

— Docteur, suis-je en état de rejoindre mes invités ?

— Parfaitement, mais buvez d'abord, je vous prie, un grand verre d'eau froide...

— Que je vais aller chercher, madame... s'empresse de dire René Moulin en quittant la chambre.

— Chère maman, fit Olivia en embrassant sa mère, il faudra mettre aussi un peu d'ordre dans ta coiffure, qui s'est toute défilée... veux-tu que je t'envoie une femme de chambre ?

— C'est inutile, mignonne... répliqua mistress Dick Thorn. Je m'en tirerai très bien seule... Retourne dans les salons avec le docteur... Annonce que je suis absolument remise, et qu'avant cinq minutes je ferai acte de présence...

— Oui, mère...

Olivia, reparaisant au bras du docteur, rassura tout le monde par son sourire... Le chef d'orchestre donna le signal à ses musiciens et la fête, un moment interrompue, reprit son animation.

Henry de la Tour-Vaudieu s'approcha d'Estienne.

— Que s'est-il donc passé ? lui demanda-t-il :

— Un évanouissement, tu le sais...

— Qui, mais à quel propos ?

— A propos d'un souvenir de Londres, évoqué par ce mélancolique dernier tableau... Mistress Dick Thorn est un peu nerveuse et très impressionnable, voilà tout...

— Alors, rien de suspect ?

— Oh ! pas la moindre chose... L'ex-Claudia Varni restée seule se souleva et,

tout en rajustant devant une glace les nattes détachées de sa splendide chevelure d'ébène, elle se contraignit à examiner de sa glace la situation, et s'efforça de pénétrer le mystère qui l'entourait.

— Que signifie ce qui vient d'avoir lieu ? se demandait-elle. Pourquoi cet effrayant tableau ? Qui a donné l'ordre de le placer sous mes yeux, dans mon hôtel, au milieu d'une fête ? Qui a constitué la scène avec cette terrible exactitude ?... Deux personnes seulement en connaissent aussi bien que moi les moindres détails, Jean-Jeudi et Georges de la Tour-Vaudieu... Jean-Jeudi est mort... Reste le duc... Mais quel intérêt aurait-il à provoquer un scandale plus à craindre pour lui que pour moi ?... Je m'y perds... J'ai beau chercher, je ne trouve rien... Est-ce le hasard ?... Pourquoi non ?... Existe-t-il une peinture reproduisant le crime du pont de Neuilly, et les artistes se sont-ils inspirés de cette peinture, sans arrière-pensée ?... C'est admissible peut-être, mais bien invraisemblable...

Claudia songeait à toutes ces choses quand René Moulin entra, apportant sur un plateau de vermeil un verre d'eau glacée qu'il présenta respectueusement à mistress Dick Thorn qui le prit et le vida d'un trait.

— Laurent, dit-elle ensuite, j'ai quelques explications à vous demander...

— A quel sujet, madame ?

— Au sujet des tableaux vivants représentés ici, ou tout au moins du dernier...

— Celui qui a si péniblement impressionné madame... Si j'avais pu prévoir qu'il rappellerait à madame un effrayant souvenir, je l'aurais retranché du programme, mais je l'avais jugé abso-

lument inoffensif...

— Quels étaient les personnages remplissant les rôles de ce tableau ?

— Les artistes ayant déjà paru dans les tableaux précédents...

— Vous en êtes sûr ?

— Oui, madame... Je les ai vus s'habiller...

— Le directeur de la troupe est-il encore à l'hôtel ?

— Non, madame... Il est parti avec ses artistes pour donner une représentation au faubourg Saint-Germain... Je dois lui renvoyer demain ses décors...

— Madame a-t-elle autre chose à me demander ?

— Non... reprit Claudia.

Le pseudo-maitre d'hôtel s'inclina et se disposa à sortir.

LXXV

— Un mot encore... reprit mistress Dick Thorn.

— Aux ordres de madame, dit René.

— Vous aurez à payer demain, ou plutôt aujourd'hui, d'assez grosses notes... Je ne veux pas que vous fassiez revenir les fournisseurs... De quelle somme avez-vous besoin ?

— D'après mes calculs approximatifs, de mille écus à peu près...

— Aussi tôt que mes invités auront quitté l'hôtel, et avant de me mettre au lit pour prendre quelques heures de repos, je vous remettrai trois mille francs. Vous m'enverrez me les demander.

— Bien madame.

René Moulin s'inclina de nouveau et sortit de la chambre.

Claudia, un peu pâle encore mais le sourire aux lèvres, rentra dans les salons, où une ovation véritable l'accueillit son retour.

La fête se prolongea quelque temps encore, puis les hôtes de mistress Dick Thorn se retirèrent après la dernière figure du cotillon, et à quatre heures il ne restait plus personne.

— Veux-tu avec moi... dit alors Claudia au maître d'hôtel qu'elle aperçut immobile dans l'embrasure d'une porte.

René la suivit et franchit derrière elle le seuil de la pièce où se trouvait le meuble d'ébène.

Claudia tira de sa poche un trousseau de clés, en choisit une et l'introduisit dans la serrure du meuble.

La clef ne tourna pas.

L'ex-courtesane fit un mouvement brusque et le tiroir, glissant sur ses rainures, vint à elle.

— C'est singulier, pensa mistress Dick Thorn, je suis cependant certaine d'avoir fermé ce meuble à double tour.

Elle plongea sa main dans le tiroir et poussa une exclamation de stupeur et d'effroi.

— Qu'y a-t-il donc, madame ? demanda René Moulin avec inquiétude.

— On est entré ici, s'écria Claudia livide, et on m'a volé !

— Volée ! répéta le mécanicien. Ce n'est pas possible ! Il y a eu du monde toute la nuit dans cette pièce qui n'est séparée des salons que par une simple portière...

Voici les points les plus intéressants de ce rapport :

Une société d'études, constituée sous la présidence de M. le sénateur Duclerc, a présenté à l'administration des travaux publics, il y a deux ans, un avant-projet, dressé par M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, Godin de L'epinay, pour l'établissement d'un grand canal maritime de l'Océan à la Méditerranée.

D'après cet avant-projet, le canal entre Bordeaux et Carbone, aurait 407 kilomètres de longueur, 8 mètres de tirant d'eau, une largeur au plafond de 56 mètres de simple voie et de 80 mètres en double voie. Il comporterait 61 écluses rachetant une pente totale de 204 mètres, dont 152 à la montée et autant à la descente. La dépense est évaluée par l'auteur du projet à 50.000.000 de francs.

Le canal projeté serait ouvert aux plus gros vaisseaux de la marine militaire. Il leur éviterait les difficultés du détroit de Gibraltair, et permettrait, en cas de guerre, la réunion de nos flottes dans l'une ou l'autre mer, en dehors de toute atteinte de l'ennemi. Partant de Bordeaux, il aboutirait à un point du littoral méditerranéen vers Narbonne.

A l'Etat seul incomberait la tâche d'assurer les dépenses dans chacune des deux mers. Quant au canal proprement dit, il pourrait être exécuté soit par l'Etat soit par une compagnie à laquelle serait accordée une garantie d'intérêt sur les fonds du Trésor.

Une commission mixte, composée de sept inspecteurs généraux des ponts et chaussées, d'un vice-amiral, d'un contre-amiral, d'un ingénieur hydrographe et d'un ingénieur des mines a été constituée en 1880 pour l'examen de cet important projet.

Cette commission a rendu compte de ses travaux dans un rapport très développé; elle est arrivée à cette conclusion que les évaluations étaient insuffisantes, que le canal, proprement dit, ne coûterait pas beaucoup moins de onze cent millions qu'en ajoutant à ce chiffre une somme de 375.000.000 fr pour les débouchements, l'ensemble de l'entreprise atteindrait vraisemblablement un milliard et demi (1.500.000.000 fr.).

Voici la conclusion du rapport de M. Varroy :

Cette entreprise, par la gravité des questions qu'elle soulève et par l'importance des sacrifices qu'elle impose au Trésor, dépasse les limites d'attributions d'un département ministériel et atteint la hauteur d'un intérêt gouvernemental.

C'est ce qu'a pensé le conseil des ministres, et c'est pour me conformer à sa décision que j'ai l'honneur de vous proposer, monsieur le président, la nomination d'une commission extra-parlementaire dans laquelle prendraient place, à côté de membres des deux Chambres, les représentants les plus autorisés des ministères intéressés et un certain nombre de membres étrangers aux administrations publiques.

Cette commission serait chargée d'élucider les questions politiques, économiques, financières et techniques que soulève l'œuvre colossale dont il s'agit et de formuler son opinion sur la suite que comporte la proposition de M. le sénateur Duclerc.

Suit un décret nommant les membres de cette commission.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Republicain du Rhône)

ISERE

Grenoble, 12 juin. — M. le préfet de l'Isère vient de nommer pour une durée de 3 ans les personnes qui doivent faire partie des Chambres consultatives du département.

Voici celles de ces nominations qui concernent l'arrondissement de Grenoble.

- Alleward, M. Jules Giraud. — Bourg-d'Oisans, M. Gauthier. — Cluses, M. Frédéric Dumas. — Corps-Morand, M. Vincent. — Domène, M. Godard. — Goncelin, M. Scipion Durand. — Grenoble (Est), M. Jore. — Grenoble (Nord), M. Villaret. — Grenoble (Sud), M. Ribau. — Mens, M. Jean Bernard. — Monestier-des-Bains, M. Gynard. — Lamure, M. Félix Second. — Saint-Laurent-du-Pont, M. Pichat. — Sas-enage, M. Léon Gavet. — Le Touvet, M. Charlon. — Vabonnes, M. David. — Vif, M. Dalmas. — Vizille, M. Poncelet. — Voiron, M. Blanchet.

Hier matin, un accident est arrivé à l'école de l'œuvre Saint-Joseph, tenue par des congréganistes.

Le jeune F..., âgé de 7 ans, s'amusa sur le bord d'une croisée située à la hauteur d'un premier étage, lorsqu'il est tombé dans la cour de l'établissement, et est fait dans sa chute quelques contusions au visage.

Une enquête sera faite, nous l'espérons, sur cet accident, qui aurait pu avoir de graves conséquences.

Commelle. — Une maison d'habitation, une grange, une écurie et un fenil appartenant à M. Joseph Muguet, cultivateur au hameau de la Brigandière, ont été détruits par un incendie dans l'après-midi de mardi dernier.

Les bestiaux, le mobilier ont été sauvés; mais la paille, le foin, le blé et tous les instruments aratoires ont été consumés.

Les pertes, qui s'élèvent à la somme de 4.000 fr., sont couvertes par une assurance.

C'est pendant l'absence de la famille Muguet que l'incendie s'est déclaré.

AIN

Dimanche dernier, un cyclone, descendu de montagne avec une effrayante rapidité, forçait les habitants de l'Oiseau, qui arrivaient en cortège pour commencer le tir, à chercher des refuges dans les maisons les plus rapprochées de la place de Pertemps.

Après avoir causé sur son passage, depuis Echenevrot jusqu'à Gex-la-Ville des dégâts dans les propriétés de M. Dupont (à Vallière), Donnoy (aux Galas), Berthod (à la Centre), etc., le fleau enleva complètement

la toiture de la maison Montessui, il brisa et arracha ensuite les noyers et la toiture de la maison de M. Delacroix-Riche (à Fol-Essert), puis, de là, traversant la propriété de celui-ci, il vint dévaster le domaine de M. Dumont Veullot (aux Combes).

Presque tous les arbres à fruit furent tordus, brisés ou arrachés, sur une largeur d'environ 200 mètres, le toit de la maison fut bouleversé sur le devant et complètement emporté sur le derrière; les tuiles brisées, les chéneaux tordus, les cheminées renversées, tout gisait pêle-mêle dans un désordre dont on ne peut se rendre compte.

Enfin, pour terminer, l'ouragan enleva, sur la place de Pertemps, où la fête se préparait, les baraques et les tentes des industriels; après avoir démonté les deux carroussels, il renversa l'oiseau, la perche et l'arbre sur lequel le tout était placé.

Il fut, en conséquence, le roi de la fête, mais non un roi débonnaire comme ceux que nous avons l'habitude d'applaudir chaque année, ce fut un vrai roi, comme tous les flaux qui portent encore ce titre antique.

Nous n'avons heureusement, que des pertes matérielles à déplorer, mais elles sont importantes et nécessiteront des secours qui, nous l'espérons, seront en rapport avec l'étendue du désastre.

Le drame de la rue Mazenod

Un drame sanglant s'est passé dimanche soir, dans la maison portant le n° 115 de la rue Mazenod.

Les acteurs sont deux ouvriers italiens: Charles Vagnotti, ouvrier carrossier, demeurant rue de Créquy, n° 3, Rosetti Guiseppa, teinturier, et la femme Catherine Vergagno, âgée de 31 ans, déveuse, mère de cinq enfants en bas âge.

Les deux hommes qui se connaissaient depuis longtemps, étaient bons amis, lorsqu'ils firent connaissance de Catherine et... volla là la guerre déclarée.

Après s'être laissée faire la cour pendant quelques jours, la déveuse donna la préférence à Rosetti. Furieux de se voir éconduit, Vagnotti jura de se venger.

A 10 heures du soir, après s'être livré à de copieuses libations, histoire de se donner du courage il se dirigeait vers la maison occupée par celle qui l'avait méprisé et frappait résolument à sa porte.

Catherine qui l'avait aperçu et craignait de sa part quelques violences fit répondre par un de ses enfants qu'elle était absente.

Livrogne répondit en donnant un vigoureux coup de pied à la porte, qui céda sous l'effort, et, apercevant Catherine: « A nous deux, criait-il, tu vas me payer les souffrances que tu m'as fait endurer. » Joignant l'action à la parole, il la frappa d'un caillou dont il avait eu le soin de se munir.

A ce moment même, Rosetti, qui occupe une chambre dans la maison, accourait aux cris de sa maîtresse, et la voyant aux prises avec son ancien camarade, tira de sa poche le couteau dont un bon italien est toujours muni, et frappa l'intrus de deux coups de son arme.

Vagnotti tomba baignant dans son sang, pendant que le coupable s'efforçait de prendre la fuite avec sa maîtresse.

Ce n'est qu'une demi-heure après que des voisins entendant des gémissements sortirent de l'appartement où la scène s'était passée, accoururent et trouvèrent le blessé. Pendant que les uns lui prodiguaient les premiers soins, d'autres prévenaient M. Girma, commissaire de police du quartier, qui arriva aussitôt sur les lieux et commença une enquête.

Vagnotti, qui a reçu deux blessures l'une au côté gauche, l'autre au bras droit, a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Son état est grave. Interrogé par M. Pélégand substitut du procureur de la République, il n'a voulu répondre à aucune de ses questions.

Dans la soirée, les agents qui s'étaient mis à la recherche des coupables ont arrêté Catherine Vergagno, Rosetti a pu jusqu'ici se dérober aux poursuites; il est activement recherché.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mardi, 13 juin, 164^e jour de l'année. — Soleil: lever, 3 h. 58, coucher, 8 h. 02. Les jours croissent de 2 minutes.

Ephémérides (1789): Cession de la Corse à la France par les Génois.

A la fin de la présente année scolaire, deux bourses de l'Etat seront vacantes à l'Ecole supérieure de commerce et de tissage de Lyon.

Les jeunes gens qui voudront concourir pour l'obtenir ou de ces bourses, devront se faire inscrire, avant le 25 juin courant, à la préfecture du Rhône (1^{re} division, 3^{me} bureau).

Ils devront produire: 1^o Une demande sur timbre; 2^o L'acte de naissance; 3^o Un extrait du rôle des contributions.

Les conditions d'admission sont les suivantes: 1^o Etre Français; 2^o Avoir 15 ans révolus, pour entrer au cours préparatoire, ou 16 ans, pour la division supérieure de 1^{re} année; 3^o Subir un examen d'admission qui aura lieu à l'Ecole, le jeudi, 6 juillet prochain, à 8 h. du matin.

Voici, d'après les prescriptions formelles de M. le ministre de la guerre, quelle est la taille

exigée pour chacun des corps de l'armée, sans exceptions stipulées en ce qui concerne les hommes exerçant des professions ou ayant des aptitudes spéciales:

Régiments de cuirassiers, 1 mètre 76 centimètres (pas de maximum); — artillerie, 1 m. 66 et 1 m. 60; — dragons, 1 m. 66 (maximum 1 m. 70); — compagnies d'ouvriers militaires de chemins de fer, 1 m. 66; — régiments d'artillerie, de pontonniers, train d'artillerie, 1 m. 64; — chasseurs d'Afrique, 1 m. 64 (maximum, 1 m. 70); chasseurs, hussards, spahis, 1 m. 60 (maximum, 1 m. 66); — école d'application de cavalerie, 1 m. 60; — ouvriers d'artillerie et artificiers, 1 m. 54; — sapeurs pompiers, 1 m. 54 (maximum, 1 m. 67); — zouaves, bataillons de chasseurs à pied, commis et ouvriers militaires d'administration, section d'infirmiers, tirailleurs algériens, infanterie de ligne, 1 m. 54.

Voici une décision récente de la cour de cassation, qui ne réjouira guère les médecins des nationalités étrangères s'affublant du titre pompeux de docteur.

Par cette décision, la cour suprême proclame que, lorsqu'un docteur d'une faculté étrangère énonce sa qualité de docteur, de manière à créer une confusion telle que le public puisse croire à un titre conféré par une faculté française, il usurpe le titre de docteur français, et tombe alors sous le coup de l'aggravation de peine prescrite par la loi.

Que mes-ieurs les docteurs des facultés étrangères se le disent.

On lit dans le Progrès militaire :

Dans beaucoup de villes de garnison, on a l'habitude de fournir aux entrepreneurs de spectacles publics des figurants pris dans les corps de troupes, portant sur la scène l'uniforme français et les insignes des grades, y compris ceux des officiers, avec une fidélité presque absolue. Parfois l'équipement réglementaire et les armes mêmes de non soldats complètent ces exhibitions militaires. Ainsi, en ce moment, à Nancy, un fort détachement d'infanterie est fourni chaque soir à un cirque où nos fantassins transformés en zouaves, prennent part, clairons sonnant, à un combat livré contre une bande d'écuyers déguisés en Kroumirs. Cette pantomime est naturellement agrémentée d'épisodes du plus mauvais goût, dans lesquels nos soldats et leurs chefs sont ridiculisés pour faire rire le public, auquel se mêlent souvent, à Nancy, des officiers allemands qui passent journellement la frontière.

L'armée doit, plus que jamais, être respectée; tout ce qui peut la faire déchoir dans l'esprit des populations doit être sévèrement banni par l'autorité militaire. On peut, jusqu'à certain point, admettre que pour les grandes représentations théâtrales, exigeant une figuration complète, mais n'employant que des costumes antiques ou étrangers, on donne au théâtre de province, qui ne pourraient s'en procurer autrement, des hommes de corvée pris parmi ceux de bonne volonté; mais là doit s'arrêter la condescendance des commandants de place. Une note ministérielle devra le rappeler.

Avis aux collégiens.

La distribution des prix du concours général entre tous les lycées aura lieu le mercredi 2 août.

La distribution des prix dans les lycées aura lieu le jeudi 3 août.

La rentrée des classes aura lieu le lundi 2 octobre.

Qu'est-ce que nous allons apprendre encore sur les falsifications des denrées?

Dans le compte rendu de l'Académie de médecine, on voit qu'on a présenté à la docte compagnie un ouvrage dont le titre est plein de promesses, ou plutôt de menaces:

« Le noyau de datte, au point de vue alimentaire, thérapeutique et industriel, notamment de la falsification du café. »

M. Choufrou, inspecteur principal des vidanges vient d'être nommé directeur du service de tramways et voitures publiques.

M. Létanche, vérificateur-expert du service des vidanges, devient inspecteur principal de ce service.

Deux jeunes gens de 16 à 18 ans, les nommés Joseph C... et Félix B..., sans domicile et sans ressources, ont bien trouvé un moyen bien simple de se procurer au moins la nourriture.

Ils s'étaient présentés, il y a quelques jours, chez M. Frédéric, restaurateur, quai de Serin, n° 7, et se donnaient comme courtiers en librairie, lui avaient exhibé un écrit portant la signature du directeur de la Librairie française, par lequel ce dernier s'engageait à solder leur pension.

Le confiant restaurateur y alla de quelques repas, mais cependant ses soupçons s'éveillèrent bientôt, et il finit, par où il aurait dû commencer, c'est-à-dire par aller s'assurer de l'authenticité de la signature qui lui avait été donnée. Comme on le pense, celle-ci fut reconnue fautive et les deux jeunes écroués ont été arrêtés et écroués à la Permanence.

Un accident est arrivé, hier, à la gare d'eau de Vaise. Un marinier, nommé Joseph Bernard qui se trouvait sur un chaland attaché à un remorqueur, est tombé dans la Saône par suite d'une fautive manœuvre.

Le malheureux, qui, dans sa chute, s'était cassé la jambe droite, allait se noyer, ne pouvant pas nager, lorsqu'un de ses camarades s'est porté à son secours et est parvenu à le ramener sur la berge.

M. Jean Bouvier, garçon boucher, rue Saint-Joseph, 16, passait hier, rue de la Barre tenant une petite voiture à bras, lorsqu'à la hauteur de la rue de la Belle-Cordière son véhicule fut heurté par une voiture dite jardinière, conduite par M. Combet, entrepositaire de bière, place Perrache. Le choc fut si violent que la légère carriole fut culbutée et l'essieu brisé.

Bouvier, projeté sur la chaussée n'a heureusement reçu que des contusions sans gravité.

Un nombreux rassemblement s'était formé hier soir, à 8 heures, rue de la République, autour d'un jeune homme qui, atteint d'aliénation mentale, se livrait sur la voie publique à toutes sortes d'excentricités.

Ce malheureux, nommé Vadelle Aimable, âgé de 23 ans, ouvrier maçon, a été reconnu par quelques-uns de ses camarades qui l'ont reconduit chez lui et ont promis de le surveiller en attendant l'arrivée de ses parents, habitant le Puy-de-Dôme et que M. le commissaire de police s'est empressé de prévenir par dépêche télégraphique.

Hier matin à 10 heures, une dame Dessane Marie, âgée de 47 ans, demeurant à Villefranche, passait sur la place Neuve St-Jean, lorsqu'elle a été atteinte et renversée par une voiture de maître appartenant à M. Charvet, rentier, rue Lafond, 6.

Relevée par des passants et transportée à la pharmacie Riaux, on constata qu'elle avait reçu diverses contusions peu graves. M. Charvet a déclaré qu'il prendrait à sa charge tous les frais occasionnés par cet accident dont il a été la cause involontaire.

Hier soir, quelques jeunes enfants qui s'amusaient rue Sébastien-Gryphe ont trouvé plusieurs pièces de cinq francs cachées sous un tas de tuyaux en fonte.

On a tout lieu de croire que cet argent a été déposé là par les malfaiteurs qui dans la nuit de vendredi à samedi ont dévalisé M. Coindet et qui sur le point d'être arrêtés par les agents, se sont empressés de se débarrasser du corps du délit.

Le nommé François C..., âgé de 57 ans, a été arrêté hier au moment où il venait de dérober une paire de brodequins à l'étalage d'un marchand de chaussures, place de la Victoire.

Cet individu qui est un repris de justice a été écroué à la Permanence.

Société de Géographie de Lyon

M. Victor Giraud, lieutenant de vaisseau, appartenant à une honorable famille lyonnaise, fera le 22 juin, une conférence à la Société de Géographie de notre ville sur le grand voyage d'exploration qu'il va entreprendre dans les régions inconnues du centre de l'Afrique.

M. Giraud a une mission du ministre de l'instruction publique. La Chambre de commerce de Lyon lui accorde, en outre, son appui et ses encouragements.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 12 juin, 4 h. du soir.

Température: La pression atmosphérique s'est élevée rapidement à Lyon, pendant la journée d'hier. Elle a atteint 767 mm à minuit, mais, depuis ce moment une baisse rapide se produit. Les courants supérieurs se maintiennent d'ailleurs à l'Ouest.

Probable: Temps momentanément assez beau et tendant à la pluie.

NOUVELLES DES SPECTACLES

GRAND THÉÂTRE — Aujourd'hui mardi, 13 juin 1882, une dernière représentation de Mme Judic.

Lili, Horace et Liline, Le Sentier couvert, J'ai pleuré, Ne m'achouillez pas.

Le bureau de location est ouvert aujourd'hui, lundi 12 courant, de 10 à 5 heures du soir.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 12 juin.

Table with 3 columns: Value, Description, Value. Rows include Banque Ottomane, Turc, Italien, Egypte.

SELS VAUVILLÉ

(Granules) pour la Reconstitution artificielle DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES. Principales Sources: Vals, Bourbonne, Vichy, Hunyadi-Janos, Grez, Contrexéville, Bussang, Eau-Bonne, Pullna. « Reproduire instantanément une Eau minérale, c'est l'obtenir avec les principes qui se détruisent par le séjour prolongé dans les bouteilles. » — 50 pour 100 d'économie. PARIS, Vente en gros, MATHÉY LEBEL & Co, 23, rue Beautreillis. LYON, Ph^o BERTRAND, 91, place Bellecour. Brochure 2^e.

